

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00649 Numéro SIREN : 440 283 752 Nom ou dénomination : C.S.F.
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2021 sous le numéro de dépôt 7384

C.S.F.

SAS au capital de 100.347.710 euros
Siège social : MONDEVILLE (14120) – Z.I. Route de Paris
440 283 752 RCS CAEN

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL CONSTATANT LES DECISIONS
PRISES PAR LES ASSOCIES LE 30 JUIN 2021**

Les soussignées :

- **SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE SAS**, (siren 319 730 339)
propriétaire de 19.889.036 actions
représentée par Madame Caroline DASSIE,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,
- **PROFIDIS SAS**, (siren 323 514 406)
propriétaire de 180.506 actions
représentée par Madame Carine ZIMOLONG,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Total égal au nombre d'actions composant le capital social 20.069.542 actions

En leur qualité de seuls associés détenant la totalité des actions composant le capital social de la société C.S.F.,

Madame Caroline DASSIE intervenant également aux présentes en sa qualité de président de la société C.S.F.,

Après avoir :

- indiqué que l'**ordre du jour** des décisions objet des présentes est le suivant :

En matière ordinaire

- ♦ démission du commissaire aux comptes ;
- ♦ nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;
- ♦ pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

- constaté que le quorum est atteint pour le vote des décisions objet des présentes,

Ont statué sur les décisions suivantes :

QUATRIEME DECISION

Les associés, approuvant la proposition du président, prennent acte de la démission, à compter de ce jour, de la société KPMG SA, commissaire aux comptes de la société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

Les associés, approuvant la proposition du président, décident de nommer, en qualité de nouveau commissaire aux comptes, la société MAZARS (siren 784 824 153) dont le siège social est à COURBEVOIE (92400) - 61 rue Henri Regnault, pour la durée restant à courir du mandat de la société KPMG SA démissionnaire, soit jusqu'à la décision relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs :

- au président ainsi qu'à Carine ZIMOLONG et Marianne PILLET, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal, comptes, ...) ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Ils confèrent plus particulièrement tous pouvoirs au Cabinet ESPACE FORMALITES sis à CAEN (14) – 47 Rue de l'Oratoire, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés (Greffes, Centre de Formalités des Entreprises, etc....), toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes, de procéder à toutes inscriptions ou déclarations modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi qu'au Registre des Bénéficiaires Effectifs, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance et plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

